



Développement économique,
espaces agricoles et naturels, services publics...

SCoT : le projet du territoire pour les 15 ans à venir

Né de six années de réflexion menées par les élus, les services et les professionnels, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) permet d'écrire le scénario pour l'aménagement et le développement durable du Pays de Nay pour les 15 ans à venir. Réduction de la consommation des espaces agricoles, déplacements, habitat, urbanisation, projets économiques... : de la plaine à la montagne, autant d'enjeux et de projets qui visent à offrir un cadre de vie rural de qualité.

Notre photo. La voie rapide qui traverse les terres agricoles de la plaine illustre bien le double impératif du SCoT : allier développement économique et protection des espaces agricoles et naturels. Lire en pages 4-5.

ENVIRONNEMENT

Les décharges de Bordes et Coarraze en réhabilitation

Programmés sur plusieurs mois, ces chantiers de dépollution et de traitement des déchets nécessitent de lourds investissements. Ils s'accompagnent de travaux importants pour protéger les rives du Gave. p. 3

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

À la découverte des services

La compétence de la CCPN s'exerce dans des domaines de plus en plus nombreux. Partez à la découverte des services qui travaillent, au quotidien, au développement du territoire et à la qualité de vie des habitants. p. 7

À DÉGUSTER

Les produits fermiers des producteurs locaux

Les consommateurs du Pays de Nay sont de plus en plus nombreux à découvrir les offres, essentiellement bio, des producteurs fermiers à travers des circuits courts : vente à la ferme, marchés de producteurs, AMAP... p. 10 et 11

EN LUMIÈRE

La mémoire à préserver

La forge d'Arthez-d'Asson, créée en 1588, à sauver de l'oubli et l'histoire de Lestelle-Bétharram, disponible en 15 stations sur votre portable : deux exemples de la volonté de la CCPN pour valoriser le patrimoine du territoire. p. 12

COMMERCE, ARTISANAT, SERVICES
Des aides pour se moderniser et s'adapter



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est à la une de ce numéro. Nous sommes particulièrement fiers de l'avoir bouclé, au

terme de six ans de réflexions et d'échanges collectifs, élus, entreprises, agriculteurs, associations réunis. Le Schéma de Cohérence Territoriale permet d'écrire le scénario de l'aménagement et du développement durable pour les 15 années à venir. Comme vous le verrez, tous les aspects de la vie quotidienne de notre territoire sont concernés : l'économie, l'agriculture, l'urbanisme, les déplacements, l'habitat, l'environnement et l'énergie, la culture, le numérique... Avec un objectif de fond : la préservation d'un cadre de vie de qualité, en zone rurale notamment.

La dominante rurale est l'une des particularités de notre Communauté de communes, qui regroupe des paysages de plaine, de vallées, de piémont et de montagne. L'offre des producteurs locaux en bio, à travers les AMAP, les marchés de producteurs, la vente à la ferme, en est une illustration...

L'autre grand dossier de ce journal de la CCPN est le projet de développement du commerce et de l'artisanat (l'OCMR - Opération collective en milieu rural). Il vise à accompagner les entreprises dans leur adaptation et leur modernisation.

Vous le verrez aussi, au fil des pages : notre attention à l'économie et au développement ne nous empêche pas d'être attentifs à la sauvegarde de notre patrimoine. Ce souci du patrimoine s'applique tant à l'évocation du passé, avec le témoignage des anciens à découvrir sur l'application « Patrimoine en balade » disponible sur votre Smartphone, qu'à la préservation du site de la forge d'Arthez-d'Asson. Enfin, un mot sur les Services de la Communauté que nous vous présenterons au fil des numéros du journal (nouvelle rubrique). Ils sont là au quotidien, à votre service et à nos côtés. Il est intéressant de vous les faire connaître davantage dans leurs tâches concrètes.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian Petchot-Bacqué
Président de la CCPN

PAE Monplaisir
64800 Bénéjacq
Tél. : 05 59 61 11 82
Fax : 05 59 61 93 77
contact@paysdenay.fr
www.paysdenay.fr



Directeur de publication :
Christian Petchot-Bacqué

Avec la participation de la Commission Communication

Conception et rédaction : Apic 06 89 44 52 74

Crédit photo : Transpresse. DR. La Forezienne.

Imprimerie : Imprimerie P.P.S.A. ZI Berlanne 64 160 Morlaàs
Ce journal a été imprimé sur du papier 80 g fabriqué en Allemagne et produit en totalité à partir de fibres de récupération (papier 100 % recyclé).

Émissions de gaz à effet de serre en cours d'évaluation.

Dépôt légal octobre 2018



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Une taxe, de nouvelles responsabilités, un financement insuffisant...

GEMAPI : c'est une nouvelle colonne qui va s'ajouter en 2019 à l'avis d'imposition des ménages et des entreprises. Cette taxe GEMAPI est destinée, en principe, à couvrir les besoins financiers des collectivités, à qui incombe, désormais, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (voir Les Infos n°36 de février 2018). Mais le compte n'y est pas.

Le Conseil communautaire a voté, le 24 septembre 2018, le produit de cette nouvelle taxe GEMAPI en soulignant que cette compétence imposée sera, dans le futur, lourde de responsabilités juridiques et financières pour les collectivités.



La protection contre les crues (ici en juin dernier) est désormais de la compétence des communautés de communes. Mais le produit de la taxe GEMAPI sera insuffisant pour mener les travaux nécessaires.

Les lois du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015 imposent une nouvelle compétence aux communes et aux intercommunalités à fiscalité propre : la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations. Cette compétence était auparavant principalement exercée par l'État.

Les débats nationaux sur cette nouvelle compétence ont été houleux et l'échéance d'entrée en vigueur de la loi plusieurs fois repoussée.

UN LARGE PÉRIMÈTRE

Localement, cette compétence, comme partout ailleurs en France, va être

exercée sur un plus large périmètre que celui du Pays de Nay proprement dit, correspondant au bassin versant du Gave de Pau aval (y compris ses affluents), à l'échelle hydrographique du Syndicat mixte du bassin du Gave de Pau (SMBGP) qui entrera en fonction au 1^{er} janvier 2019.

UNE ENVELOPPE DE 300 000 €

En collaboration avec le SMBGP et l'ensemble des intercommunalités adhérentes, le montant de l'enveloppe financière nécessaire pour exercer pleinement cette nouvelle compétence, tant en fonctionnement qu'en investis-

sement, a été arrêté, pour le Pays de Nay et pour 2019, à un produit global attendu de 300 000 €.

Les études et avant-projet futurs permettront de finaliser le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (arbitrage des actions et priorisation) et de bonifier les dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau ou de la Région.

UN DÉFAUT DE FINANCEMENT

Au niveau national, la gestion de 6 000 km de digues devrait être transférée aux communautés. Pour la moitié au moins de ce linéaire de digues, l'entretien réalisé dans les décennies passées a été insuffisant. La charge va dorénavant peser sur les collectivités locales. Le financement de cette compétence n'est pas assuré car la nouvelle taxe créée est sans commune mesure avec les besoins financiers liés aux travaux et à l'entretien des ouvrages et des milieux aquatiques.

Les élus regrettent donc d'avoir à assumer ce transfert de charge et à le faire supporter aux contribuables, alors même que l'État communique de son côté sur la diminution de la taxe d'habitation...

Lors de la séance du 24 septembre 2018, le Conseil communautaire a donc insisté, en préambule du vote de cette nouvelle taxe, sur ce contexte d'un transfert de compétence imposé, sur les responsabilités juridiques de premier plan qu'auront à assumer les collectivités et le défaut de financement de cette compétence Gemapi.

BUDGET GEMAPI 2019

- Fonctionnement général pour le Gave et affluents : 140 000 €
- Nouvelles missions réglementaires obligatoires : 48 000 €
- Travaux : 112 000 €

NOUVEAU

Permanences de l'Espace Info Énergie : conseils gratuits

Les enjeux de maîtrise de l'énergie sont plus d'actualité que jamais. Pour vous accompagner dans vos projets, la Communauté de communes du Pays de Nay met en place un Espace Info Énergie, en partenariat avec SOLIHA Pyrénées-Béarn-Bigorre.

Les Espaces Info Énergie sont membres du réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique), service d'information et de conseils gratuits, neutres et indépendants, dédié aux particuliers pour répondre à toutes les questions concernant la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

Les conseillers Info Énergie du Béarn vous proposent de faire

le point sur vos projets de rénovation énergétique et/ou vos consommations énergétiques, lors de permanences mensuelles réalisées au centre multi-services de Nay, le troisième jeudi du mois de 14h00 à 16h30, sans rendez-vous. Ils vous informeront sur les différents matériaux et techniques et pourront déterminer avec vous les travaux réalisables en priorité. Ils pourront également vous informer sur les éco-gestes, vous aider à lire les devis ou vos factures. Enfin, ils vous orienteront vers les aides financières les mieux adaptées à votre situation.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les conseillers au 05 59 14 60 64.

Environnement - Déchets

Réhabilitation de décharges, rénovation de déchetterie

Trois chantiers importants viennent d'être engagés. Deux concernent les anciennes décharges communales de Bordes et de Coarraze qui, outre le traitement des déchets, prévoient la protection des berges du Gave. Le troisième chantier vise à la rénovation et à l'extension de la déchetterie de Coarraze.

Bordes Décharge : dépollution et réhabilitation

Les travaux sont engagés, sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de communes, avec la mise en œuvre d'une technique de dépollution toute nouvelle.

C'est donc vers un traitement durable de ce site qu'on s'achemine après des années de péripéties, les crues de 2012 et 2013 ayant accéléré la décision.

Créée en 1950, la décharge municipale a été ouverte en 1974 aux déchets industriels par arrêté préfectoral. Jusqu'à sa fermeture en 1989, elle accueillait trois types de déchets : ordures ménagères, déchets inertes et industriels.

La réhabilitation est à présent lancée par la commune de Bordes. La CCPN, compétente en matière de collecte et traitement des déchets, assure le portage de l'opération dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée qui lui a été confiée en 2014.

LE CHEMINEMENT DU PROJET DE RÉHABILITATION

Les études ont été lancées en 2015. Le programme de réhabilitation a été approuvé par le Conseil municipal de Bordes en mars 2017, après un long travail de collaboration entre la CCPN, la commune de Bordes, les services de l'État, le Conseil départemental, le Syndicat intercommunal du Gave de Pau et les différents financeurs.

La maîtrise d'ouvrage pour la phase des travaux a été notifiée en octobre 2017.

Les dernières crues de 2018, qui ont fortement érodé les berges, ont accéléré la décision de commencer la première phase des travaux dès le mois d'août dernier.

TERRASSEMENT ET STOCKAGE PROVISOIRE

Il est prévu le traitement des déchets par tri mécanique et manuel de l'ensemble des déchets de la décharge, dans le but de restituer la zone à l'expansion du Gave. Dans cette première phase, les travaux de terrassement consistent à limiter l'érosion de la berge et, en même temps, à extraire les matériaux qui seront stockés sur une plateforme.

Clôturée, celle-ci sera ceinturée par un réseau de fossés étanches pour récupérer les eaux de ruissellement.

UNE EXPÉRIMENTATION

La deuxième phase du chantier, prévue pour un an minimum, débutera fin janvier 2019. Il sera procédé au tri mécanique et manuel des déchets avec évacuation des plastiques, tissus, pneus, ferraille et remise sur site des produits triés non dangereux ou inertes.

Une nouveauté sera suivie avec attention : la création d'une plateforme expérimentale de « phytoremédiation ». Cette technique, basée sur les plantes et leurs interactions avec le sol et les micro-organismes, est bien adaptée à l'épuration des eaux et la dépollution des sols. Cette expérimentation sera conduite en lien avec le service ENS et biodiversité du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

EN SAVOIR +

Le budget de cette opération est évalué, frais de maîtrise d'œuvre et travaux compris, à 3 050 000 €. Les cofinancements mobilisables pour le financement sont les suivants :

■ Région-fonds FEDER :	1 525 000 €
■ Ademe :	564 860 €
■ Agence de l'Eau Adour Garonne :	244 000 €
■ Département :	45 000 €
■ Commune :	671 140 €

Par ailleurs, le Syndicat mixte de traitement des déchets, Valor Béarn, a pris en compte, au niveau de ses tarifs, une baisse du coût de traitement des déchets enfouis, au titre de la solidarité territoriale.



Vue aérienne du Gave et du site de la décharge de Bordes.

Décharge de Bordes Historique et cheminement du dossier

Il y a eu des débats tendus et parfois polémiques autour de cette réhabilitation. Le simple rappel chronologique fait apparaître deux faits incontestables. D'une part, cette décharge avait été autorisée par l'État. D'autre part, il n'y a pas matière à faire un procès d'immobilisme...

En trois points, les précisions de Christian Petchot-Bacqué, président de la CCPN.

1. UNE CRÉATION LÉGALE AUTORISÉE PAR LE PRÉFET

Comme de nombreuses décharges de l'après-guerre, celle-ci était située en bordure de cours d'eau. À cette époque, on se préoccupait davantage de l'emploi et de la reconstruction que du traitement des déchets, d'autant que la filière des déchets n'existait pas.

Un arrêté préfectoral d'exploitation ouvre la décharge municipale aux déchets industriels (1974). On est avant la décentralisation (1982), c'est le Préfet qui a directement la main sur la gestion municipale. La municipalité est donc dans la plus parfaite légalité pour cette décharge.

2. LE COURS DU GAVE MODIFIÉ

En 2002, le Préfet demande la réhabilitation de cette décharge fermée depuis plus de dix ans. L'urgence était moins marquée, le cours du Gave restant loin de la décharge.

En 2010, la commune de Bordes est mise en demeure de procéder à la réhabilitation de la décharge. La municipalité, nouvellement élue, se saisit alors du problème. Avec une complication : la deuxième loi sur l'eau (2013) qui interdit tout dragage de creusement dans le Gave. Conséquence : celui-ci modifie sa course et vient frapper le site de la décharge. Les crues de 2012 et 2013 augmentent encore l'érosion, accentuée par les crues de 2018.

3. LE TEMPS DES ÉTUDES ET DU FINANCEMENT

Le maire de Bordes engage le processus de réhabilitation dès 2013. S'ensuit un long travail administratif pour la constitution du dossier, compliqué par le passage du Gave dans la décharge et l'application de la loi sur l'eau qui alourdit les études et procédures et donc les délais. Les choses se sont enchaînées ensuite :

- 2014 : la Communauté de communes se porte maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.
- 2015 : lancement des études et recherche des financements exceptionnels eu égard au montant de ces travaux (3,5 millions d'euros).
- 2017 : passation des marchés.
- 2018 : début des travaux.

Coarraze Décharge : réhabilitation et protection des berges

Les travaux sont également engagés sur la décharge de Coarraze. Ils prévoient la purge des matériaux présents en partie Ouest en vue de leur confinement dans un dôme à aménager à l'Est. Une couverture semi-perméable, constituée de 50 cm d'argile, fermera

le dôme. Elle sera recouverte par une couche de terre enherbée, issue du site. Le pied de dôme sera protégé par un dispositif de type enrochement le long du Gave de Pau et un merlon argileux à l'interface zone purgée/dôme.

EN SAVOIR +

Travaux prévus jusqu'à fin décembre 2018.

Coût de l'opération : 700 000 € HT

Subventions :

Ademe :	405 000 €
Département :	11 684 €
Soutiens CAT NAT :	139 200 €
Région :	34 800 €
Commune :	109 316 €

Réalisation des travaux : groupement La Forezienne/Lapedagne

Maître d'œuvre : ANTEA

Mission environnementale : BIOTOPE

Mission ingénierie : Département 64



Vue aérienne du Gave et du site de la décharge de Coarraze.

Rénovation de la déchetterie de Coarraze également

La rénovation/extension de la déchetterie de Coarraze débutera en décembre prochain pour une durée prévisionnelle de 5 à 6 mois. La consultation auprès des entreprises est en cours (14 lots).

Montant estimatif des travaux : 630 000 € HT
Subventions DETR : 144 004 €
Subvention ADEME : 125 000 €
Maître d'œuvre : SETMO, Cécile Langinier
Architecte : Valérie Despagne

Aménagement et développement durable du Pays de Nay

Le SCoT permet d'écrire le scénario pour les 15 ans à venir

Le Conseil communautaire vient d'arrêter le projet de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui constitue le projet du territoire pour les 15 ans à venir. C'est le résultat d'une riche concertation qui, sur les années 2012-2018, a permis de recueillir aspirations et besoins des acteurs.

Désormais, c'est au travers de trois grands chantiers prioritaires et de 174 orientations (voir encadrés « En savoir plus » page 5) que vont s'inscrire l'aménagement et le développement durable du Pays de Nay pendant la quinzaine d'années à venir. Mais comme le souligne Christian Petchot-Bacqué,

président de la CCPN, des initiatives ont déjà été prises (services à la personne, jeunesse, culture, coopération avec les territoires voisins, notamment la Bigorre...), au fur et à mesure de l'avancée du travail des différentes commissions, sans attendre la fin du SCoT.

Christian Petchot-Bacqué

« Un foisonnement d'idées et de propositions »

C'est ce foisonnement d'idées et de propositions que retient Christian Petchot-Bacqué, qui insiste notamment sur l'attention et l'enthousiasme des commissions où se sont retrouvés tous les acteurs du territoire.

La possibilité de créer un SCoT rural, distinct et voisin de celui du « Grand Pau » et mieux adapté à notre collectivité, s'est présentée au moment où nous voulions construire un véritable projet de territoire. Nous avons donc saisi cette opportunité quand nous avons compris que nous pouvions mener une réflexion, vraiment indépendante, pendant plusieurs années, sur le développement de notre territoire, pour les 15 ou 20 prochaines années.

Le SCoT a vraiment été bâti avec tous les acteurs du Pays de Nay.

C'EST UNE DÉMARCHE QUI A DONC FAIT L'UNANIMITÉ ?

- Oui ! Je veux insister fortement sur ce point. Ce projet est, je le répète, celui de tous les acteurs du territoire qui ont travaillé, échangé, fait émerger nos aspirations et permis ainsi de mieux définir nos besoins.

On a eu la chance de pouvoir compter sur une grande diversité de participants : entrepreneurs, artisans, commerçants (c'est à partir de là qu'est née l'UPPN, l'Union des professionnels du Pays de Nay), associations, agriculteurs, services administratifs, conseillers municipaux (pas seulement les délégués au Conseil communautaire), grandes sociétés (nous avons créé un club d'entreprises)...

VOUS AVEZ ÉGALEMENT ÉLARGI VOTRE INVITATION

- Oui, à tous les SCoT voisins, toutes les communautés de communes voisines, toutes les communes riveraines qui sont venues travailler avec nous comme Arbéost, Ferrières, Narcastet, Assat, Labatmale alors qu'elles ne faisaient pas encore partie de la CCPN. C'est

sans doute là qu'elles ont commencé à imaginer nous rejoindre.

CELA A PORTÉ SES FRUITS ?

- Oui, nous avons appris à travailler dans le champ de nos compétences légales mais en élargissant le travail à d'autres domaines. Une très grande richesse, un foisonnement d'idées, comme je l'ai dit, qui nous a vraiment permis de développer le projet du territoire et les compétences de notre Communauté de communes.

SIX ANS DE TRAVAUX ET DE RÉFLEXION, C'EST LONG

- Ce sont en effet de longues années de travail mais qui ont commencé à produire des effets dès le début et continué tout au long de ces 6 années, sans attendre la fin des travaux du SCoT pour nous amener à prendre des initiatives

DES EXEMPLES ?

- Ils sont nombreux : services à la personne, coopération avec les territoires voisins, avec la Bigorre aussi, culture (réseau de lecture publique, projet de médiathèque et de cinéma), espace de vie sociale et travail avec les acteurs

sociaux, y compris les CCAS des communes, politique jeunesse, coopération avec les Chambres consulaires (CCI, Chambre d'agriculture, CMA 64.)...

VOUS AVEZ CONSTATÉ, AU FIL DES TRAVAUX QUE VOUS ÉTIEZ EN POINTE SUR CERTAINS THÈMES

- Effectivement, certains thèmes ont émergé : la culture, les mobilités douces, le développement autour des milieux naturels (col du Soulor, Eaux-vives...), les paysages, le numérique... Tout cela est né du SCoT parce qu'on a pu élargir notre réflexion.

LE SCoT VA IMPOSER UN CERTAIN NOMBRE DE CHOSES

- C'est évident, le SCoT a aussi été mis en place par la loi pour imposer des règles d'urbanisme et d'aménagement durable aux collectivités locales. Cela se traduit donc par un certain nombre de réglementations : sur le foncier par exemple, la consommation des espaces agricoles... Pour maintenir le petit commerce dans les centres-bourgs aussi.

Mais nous avons l'avantage d'avoir pu en discuter entre nous, avec tous les acteurs locaux, plutôt que de se voir imposer cela sans concertation, comme cela aurait été le cas sans notre SCoT rural.

AU FINAL, QUE RETENEZ-VOUS ?

- Un foisonnement d'idées, une dynamique énorme et la forte participation qui sont autant de gages de réussite d'un SCoT.



Offrir un cadre de vie rural de qualité : c'est l'un des objectifs du projet du territoire.

Ils ont également participé

À souligner, la participation des agents et chefs de service de la Communauté de communes et celle des maires des 29 communes.

Mention particulière aux vice-présidents de la CCPN qui se sont tous impliqués dans cette aventure commune, et en particulier à Jean-Yves Prudhomme, sur le mandat 2008-2014, qui a assuré les premières années de lancement du SCoT, ainsi qu'à Jean Saint-Josse, qui a grandement œuvré à obtenir un SCoT rural et a suivi les travaux du SCoT sur ce mandat.

Le SCoT en 5 questions

1. QU'EST-CE QUE LE SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) va dessiner le Pays de Nay à une échelle de 15 ans et définir l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour parvenir à des objectifs définis, dans des domaines très variés : développement économique, équipement commercial, logement, transports, équipements et infrastructures, communications numériques, préservation des espaces agricoles, mise en valeur de l'environnement, production d'énergies renouvelables...

2. QUEL A ÉTÉ LE TEMPS DE PRÉPARATION ?

La Communauté de communes a lancé les travaux d'élaboration du SCoT début 2012, pour un projet arrêté en septembre 2018. Durant cette période, on compte de très nombreuses réunions, des ateliers de travail (il y en avait 6 catégories), trois réunions publiques, plusieurs séminaires avec les élus, des rencontres avec les chefs d'entreprise et les professionnels, la consultation de toutes les communes...

3. QUE COMPREND LE SCoT ?

- un rapport de présentation (qui reprend le diagnostic du territoire et l'état de l'environnement)
- un rapport d'aménagement et de développement durable (PADD)
- un document d'orientation et d'objectifs (DOO). Voir encadré page 5.

4. QUELS SONT LES CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LE SCoT ?

Le SCoT impose ses orientations pour, en particulier :

- les déplacements
- l'habitat
- les PLU et cartes communales qui doivent être compatibles avec le SCoT
- les opérations foncières et d'aménagement
- les autorisations d'urbanisme commercial. Les autorisations commerciales (CDAC) et les projets de plus de 5000 m² de surface de plancher devront être compatibles avec le SCoT.

5. QUELS SONT LES DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE ?

D'octobre à décembre 2018, le projet est soumis aux communes et aux différentes instances qui ont trois mois pour se prononcer. Février 2019 : enquête publique dans les 29 communes. Avril à mai 2019 : les élus pourront statuer. L'approbation par le Conseil communautaire est prévue en juin 2019.

Les documents du SCoT sont consultables en ligne et au siège de la CCPN.

Jean Saint-Josse « Un large consensus »



Jean Saint-Josse est président de la commission Aménagement de l'espace-SCoT. Il explique que le projet a fait l'objet d'un consensus.

LE PROJET A ÉTÉ VALIDÉ

- Le SCoT a été arrêté en Conseil communautaire le 17 septembre dernier.

C'est un gros dossier qui a nécessité plus de 80 réunions en 6 ans et qui aboutit à un document-cadre de diagnostic et d'actions de plus de 650 pages.

On a beaucoup travaillé pour arriver à un accord car les positions des uns et des autres étaient différentes. Le plus difficile a été de rassembler autour d'un projet qui peut satisfaire tout le monde. Mais on y est arrivé globalement.

UN POINT IMPORTANT DU SCoT CONCERNE LA PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES

- C'est également une obligation légale forte : il est recommandé de préserver les terres agricoles parce que la population augmente et qu'il faut nourrir et loger

les gens. La grande priorité, c'est donc l'agriculture. Il a fallu que chacun, dans chaque commune, fasse des efforts pour arriver à l'équilibre entre les terrains agricoles et les terrains constructibles. Cela n'a pas été facile mais grâce à la bonne volonté de chaque élu, nous y sommes parvenus.

LE TRAVAIL N'EST PAS FINI

- Le SCoT, ce sont trois grands chantiers d'aménagement et de développement durable et 174 orientations, fruit du travail des commissions (voir encadré ci-contre). Avec cela, nous balayons la totalité des problématiques évoquées dans les réunions.

Nous avons vraiment décidé de ce que nous voulions pour notre territoire. Beaucoup de propositions ont déjà été mises en œuvre. Il reste à mettre les autres en application.

David Geneau, urbaniste « Deux points essentiels »



David Geneau, urbaniste, assiste en tant qu'expert les élus sur le projet du SCoT, depuis les tout débuts, en 2010. Pour lui, deux points forts à retenir.

LE PROJET DU SCoT A ÉTÉ VOTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE. VOUS DITES EN RETENIR DEUX POINTS FORTS.

- La préservation de l'espace et le maintien du commerce dans les centres-bourgs : ce sont ces deux points forts, retenus par les élus, qui donnent du sens au projet.

PREMIER POINT : LA PRÉSERVATION DE L'ESPACE

- Il s'agit de réduire la consommation de l'espace agricole de 45 %. Actuellement, la consommation actuelle de l'espace correspond, tous les 15 ans, à la superficie de la commune de Mirepeix ! Ce n'est pas durable. La volonté est de préserver des terres agricoles, le cadre de vie et l'identité rurale du Pays de Nay.

CONSÉQUENCES CONCRÈTES...

- Concrètement, le nombre de terrains constructibles sera limi-

té et l'urbanisation se réalisera prioritairement « dans les dents creuses » des centres-bourgs.

DEUXIÈME POINT FORT RETENU : LES COMMERCES

- Il s'agit de préserver les commerces de proximité. Là aussi le choix est très fort. Le SCoT préconise que les petits commerces restent le plus possible dans les centres-bourgs et qu'ils ne se délocalisent pas en bordure d'axes routiers.

LE SCoT AURA DONC UN IMPACT IMPORTANT

- Oui, 174 propositions ont été retenues. Le SCoT a déjà produit des effets dont l'un est par exemple visible : la suppression de tous les panneaux publicitaires sur la RD 938. La vue sur la plaine et la montagne est ainsi dégagée. Ce n'est pas une décision anecdotique. Elle participe à la qualité du cadre de vie.



Sur le territoire, les besoins démographiques nécessiteront la production de 2100 logements. Mais le nombre de terrains constructibles sera limité et l'urbanisation se réalisera prioritairement dans les centres-bourgs.

EN SAVOIR +

Le PADD : le cœur du projet autour de trois chantiers

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est le cœur du projet. Il se structure autour de trois chantiers :

- répondre à l'urgence de la desserte géographique et numérique du Pays de Nay,
- donner la priorité aux projets économiques, aux entreprises et à l'emploi,
- de la plaine à la montagne, offrir un cadre de vie rural de qualité.

Le PADD :

- définit l'armature territoriale du Pays de

Nay à l'horizon 2034 et structure les polarités, qu'il s'agisse du pôle urbain central, des pôles de secteur de Bordes-Assat et d'Asson et des pôles d'équilibre d'Arros-de-Nay et de Lestelle-Bétharram/Montaut,

- fixe les besoins démographiques à une croissance de + 0,9 % par an, qui nécessitera la production de 2 100 logements,
- fixe l'effort de réduction de consommation d'espaces agricoles et naturels à 45 % de 2019 à 2034 et privilégie le développement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante.

Le DOO : huit orientations stratégiques

Le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) est structuré de la même manière que le PADD, afin de traduire concrètement les objectifs du SCoT au sein des documents d'urbanisme et opérations d'aménagement. Il comprend 174 orientations, sous la forme de prescriptions ou de recommandations.

Parmi ces orientations :

- orientation n° 14, sur l'ouverture à l'urbanisation prioritaire des secteurs desservis en transports en commun ou destinés à l'être,
- orientations n° 35, 42, 115 et 159 sur la mobilisation des friches, le renouvellement urbain, la densification avant de recourir à l'extension urbaine et à la consommation d'espaces agricoles et naturels tant pour l'habitat que pour les activités,
- orientation n° 65, sur le reclassement en zone agricole (A), naturelle (N) ou à urbaniser par révision (2AU) des zones constructibles non encore urbanisées qui seront en excédent par rapport aux objec-

tifs définis par les tableaux présentant les besoins de consommation d'espaces agricoles et naturels liés à l'habitat et aux activités,

- orientation n° 78, sur la localisation préférentielle des commerces de moins de 400 m² au sein des périmètres de revitalisation commerciale et sur l'encadrement du développement commercial en périphérie,

- orientation n° 126 sur l'objectif de densité moyenne à l'échelle du territoire de 14 logements par hectare, qui est décliné par des densités moyennes minimales de logements à l'hectare pour chaque commune.



La localisation préférentielle des commerces fait partie des orientations stratégiques du SCoT.



Le Chemin de Croix et les sanctuaires ont accueilli de nombreux pèlerinages.

Patrimoine en balade

Le parcours géolocalisé de Lestelle-Bétharram disponible sur votre portable

Nouveau ! Découvrir Lestelle-Bétharram, sous toutes ses facettes, c'est désormais possible en téléchargeant le parcours sur votre Smartphone.

5 kilomètres de marche facile pour se plonger au cœur de l'histoire et des modes de vie du village, tels que les ont racontés les anciens en faisant appel à leurs souvenirs.

Entre artisanat d'art et pèlerinages, la balade imaginée sur Lestelle-Bétharram va vous dévoiler plusieurs de ses facettes. Vous découvrirez l'urbanisation médiévale de la bastide, puis passerez sur les bords du Gave de Pau pour rejoindre le sentier boisé des coteaux, au-dessus des sanctuaires de Bétharram.

Vous verrez aussi le chemin de Croix, puis emprunterez un tronçon du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle pour redescendre vers le cœur du village par le chemin de Caüles.

LA MÉMOIRE DES ANCIENS

Le collectage de la mémoire locale a permis, avec l'aide des élus de la commune, de recueillir les témoignages et souvenirs d'une dizaine d'habitants, sur des thématiques aussi diverses qu'originales.

Parmi celles-ci nous retrouvons évidemment : le Gave, le moulin de la Galotte et la pêche, les pèlerinages de Bétharram et les légendes culturelles rattachées aux sanctuaires ; l'artisanat et les fabriques locales, sans oublier les Grottes de Bétharram «...mais qui, en fait, ne sont pas de Lestelle ! ».

D'autres sujets, qui n'avaient pas été évoqués en réunions préparatoires et qui ont fait la surprise ou la joie de ces souvenirs retrouvés : les odeurs évo-

catrices de l'enfance « ah... le parfum de ces roses... », des pratiques oubliées comme le portage de la communion dans les hameaux avec le prêtre de l'époque avant la classe du matin, les jeux d'antan à l'occasion de la fête de la Saint-Jean, la plage de Lestelle...

UN PARTENARIAT...

Réalisable, grâce au partenariat engagé avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Lourdes et Vallée des Gaves (lire l'interview ci-dessous) qui est propriétaire de l'application Patrimoine en balade, la Communauté de communes du Pays de Nay a eu l'opportunité de pouvoir travailler à la mise en place de cet outil

sur son territoire (Voir Les Infos, janvier 2018).

... ET UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Ce travail d'équipe, mené avec Nathalie Barbeau, de la radio Fréquence Luz, Alexandre Foucault, auto-entrepreneur ayant une grande maîtrise de l'application, et Virginie Rosato, chargée de mission patrimoine de la Communauté de communes du Pays de Nay, a rendu possible le montage de quatorze points d'écoute, que vous pourrez découvrir tout au long de votre promenade.

Afin de mettre en couleur ces pans de vie locale, la CCPN a commandé à l'artiste Alain Larribet et à son technicien son,

Olivier Pouquet, la création de fonds sonores qui permettent de souligner les propos des habitants comme d'apprécier des sons du quotidien lestellois aujourd'hui disparus.

L'ensemble des contenus audio a été déposé auprès des Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, qui ont subventionné le projet à hauteur de 1 500 €, pour un projet estimé à 15 250 €.

UNE BALADE FACILE

La balade, d'une durée moyenne de deux heures, s'étend sur un peu moins de 5 km, pour un niveau de marche facile.

Nous vous conseillons des chaussures adaptées pour la marche ou la rando-

née ; l'accès aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite n'est possible que sur la partie urbaine du parcours. Nous vous demandons également d'être vigilants au passage de véhicules de chantier aux abords du chemin de croix du calvaire (en cours de restauration de 2018 à 2021).



Le vieux pont, un des lieux emblématiques de Lestelle-Bétharram.



Seuls les plus anciens s'en souviennent : c'était l'Hotel de France.

Bruno Vinuales, président du PLVG « Une réalisation qui concrétise la coopération Béarn-Bigorre »

« Le parcours de Lestelle-Bétharram s'intègre parfaitement à la collection « Patrimoine en balade » initiée par le PLVG (Pays de Lourdes et Vallée des Gaves). Dans sa volonté de valoriser le patrimoine par la mémoire locale, la Communauté de communes du Pays de Nay s'inscrit dans la droite ligne des grands principes de l'application.

Dès la proposition des élus et techniciens, il nous est apparu que ce parcours pouvait être complémentaires des itinéraires de Batsurguère et de Lourdes. Lors de la détermination

des contours du projet, nous avons accueilli élus et techniciens le 13 mai 2017 à Omex pour leur présenter in situ un par-

cours et l'application. Ils ont pu ainsi mieux appréhender le concept et l'esprit de Patrimoine en balade.

C'est un beau projet qui vient une fois de plus concrétiser la coopération Béarn-Bigorre, initiée en 2016 entre le PLVG et la Communauté de communes du Pays de Nay. Il contribue à réaliser notre objectif commun de développement local grâce au tourisme, tout comme les concrétisations de la filière cyclo, la réalisation de la véloroute, l'étude sur les sports d'eaux vives, et les projets sur le col du Soulor... »



Le président Bruno Vinuales et Maryse Carrère, ancienne présidente du PLVG.

Visites et balades Infos pratiques

Le livret des 15 circuits à découvrir est disponible :

■ dès à présent à l'Office du tourisme communautaire du Pays de Nay, place du 8 Mai

■ mais aussi en téléchargement :

- sur les sites internet de la CCPN :

<http://www.paysdenay.fr/decouvrir/patrimoine-rural/les-actions-de-valorisation-et-offre-touristique-patrimoniale>

- du PLVG : <http://www.valleesdesgaves.com/publications/Developpement-economique>

COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ?

L'accessibilité à ce parcours se fait en téléchargeant l'application Patrimoine en balade sur play store ou Apple store, disponible depuis le point d'accès wifi installé au niveau du point information de l'Office du tourisme, sur la place Saint-Jean à Lestelle-Bétharram. Ensuite, il vous suffit de télécharger le parcours, d'activer la fonction GPS de votre téléphone ou tablette... et c'est parti.



Le siège de la Communauté des communes à Bénéjacq.

Zoom sur les services de la Communauté de communes

À votre service

Avant 2008, les trois principaux services de la Communauté de communes (dénommée « Vath-Vielha » à l'époque) étaient le service Déchets, le Jardin d'enfants et l'Office de tourisme. Depuis, la Communauté de communes du Pays de Nay a bien grandi et elle continue de grandir...

Partez à la (re)découverte des services de la CCPN qui totalisent désormais 96 agents.

Leur localisation évolue aussi...

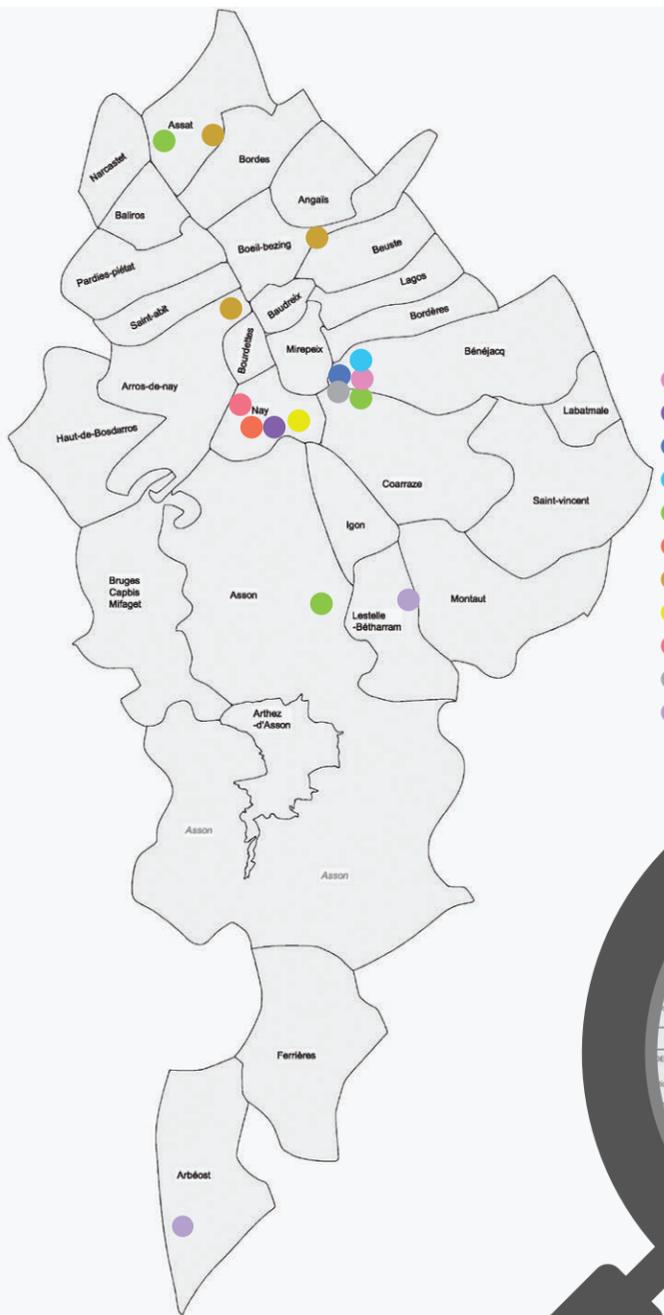
Certains services sont créés du fait des nouvelles compétences de la CCPN ; d'autres connaissent des évolutions d'organisation et de positionnement interne.

La CCPN est passée de 21 agents, en 2008, à 96 agents au 1^{er} janvier 2018. Les principaux services en importance d'effectifs sont l'Eau et l'Assainissement, la Petite Enfance et la Piscine Nayéo. Cette nouvelle rubrique vise donc à vous faire

connaître d'un peu plus près les services de la Communauté de communes, leur organisation et leur fonctionnement, les personnes qui y travaillent, leurs attributions, leur quotidien...

Dans les prochains numéros du journal de la CCPN, un zoom particulier sera ainsi fait sur un des services communautaires.

Pour commencer, voici, tout simplement, la carte de la localisation géographique des services de la Communauté de communes.



- Siège de la Communauté de communes du Pays de Nay
- Office de tourisme communautaire
- Service d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay
- Antenne technique Eau potable (sans accueil public)
- Déchetteries
- Relais Assistantes Maternelles/Lecture publique/Ludothèque
- Crèches
- Piscine Nayéo
- Espace jeunesse, vie sociale et associative
- Services Urbanisme/Économie/Déchets (sans accueil public)
- Points d'accueil saisonniers Office de tourisme



Retrouvez les coordonnées des différents services ainsi que l'organigramme de la CCPN sur notre site www.paysdenay.fr

2008-2018

Les principales évolutions des services de la CCPN

2009-2010

Structuration des services d'administration générale (Direction générale, Finances, Accueil...)

■ Ouverture de la piscine Nayéo

■ Création du service Développement économique

2010-2011

■ Ouverture des crèches

2008-2012

■ Unification des Syndicats Eau-Assainissement

2011-2013

■ Création des services Portage de repas et Transport à la demande

2013

■ Création du service Coordination de la lecture publique

2015

■ Création du service Urbanisme-Droit des sols

2016

■ Reprise de la gestion de l'eau potable en régie

2017

■ Création du service Jeunesse et du service Vie sociale et associative

2018

■ Structurations spécifiques du service RH et du service Finances-Commande publique

■ Création d'une direction Petite Enfance

■ Reprise de la gestion du relais assistantes maternelles et de la ludothèque en régie

■ Intégration des compétences et services Eau-Assainissement par la CCPN, et de la compétence GEMAPI.

AGENDA

Exposition de l'artothèque
Œuvres accessibles du jeudi au dimanche
Du 08 au 25 novembre 2018 de 14h00 à 18 h00
Espace d'Art contemporain
22 chemin de la Minoterie
64800 Nay
Gratuit
Contact : 05 59 13 91 42
info@nayart.com
www.nayart.com

Concert d'automne
Programme sur le thème des danses hispaniques
16 novembre 2018 à 20h30
Église
64800 Coarraze

13^e bourse de Noël
Dépôt et vente d'articles
Du 16 au 18 novembre 2018 de 9h00 à 19h00
Salle de l'Isarce

Rue du stade 64800 Asson
Contact : 06 71 63 34 33
laviequigagne@pau.fr
http://laviequigagne.fr

Exposition cadeaux d'artistes
30 nov. au 23 décembre 2018
Les œuvres sont accessibles du jeudi au dimanche
22 chemin de la Minoterie
64800 Nay
Contact : 05 59 13 91 42

info@nayart.com
www.nayart.com

Concert du nouvel an
20 janvier 2019 à 16h00
Direction : Marjorie Claver
En collaboration avec la section musique du Club des jeunes de Morlaàs.
Salle des fêtes 64800 Lestelle-Bétharram
Contact :

www.ensembleorchestraldepau.fr

Marchés de Noël
Décembre

L'agenda complet des animations est disponible sur le site www.tourisme-bearn-paysdenay.com

Commerce, artisanat, services

Des aides pour se moderniser et

Aides directes aux entreprises et actions collectives pour améliorer leur environnement économique : l'OCMR est lancée. Un vrai coup de pouce au développement économique.

L'OCMR (Opération collective en milieu rural) a pour objectif d'agir sur l'attractivité du territoire et la redynamisation des centres-bourgs. Deux types d'actions sont programmés.

D'abord, des aides directes aux investissements des professionnels. Ensuite, des actions collectives qui mettent en œuvre des démarches de gouvernance collective et de professionnalisation des acteurs. (Voir encadré).

DES FINANCEMENTS IMPORTANTS

Pour cette opération, la Communauté de communes disposera de financements importants, soit un million d'euros de subventions publiques sur trois ans. D'abord de la part de l'État, via le FISAC dans le cadre d'un appel à projet. L'autre partenaire important est le Conseil régional.

La CCPN, de son côté, complète le plan de financement à hauteur de 450 000 €.

UN DOUBLE DIAGNOSTIC

Ce programme d'actions répond aux recommandations d'un double diagnostic. Celui du cabinet Cible et Stratégies, spécialiste des problèmes commerciaux des territoires. Et celui du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le SCoT, on le sait, permet à l'issue d'un long travail de réflexion et d'études, de formuler un DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) qui fixe les grandes orientations en termes d'aménagement et de développement économique.

(Lire en détail les orientations du SCoT en pages 4-5).

LES PARTENAIRES

Outre le partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la CCPN a confié à l'Union des professionnels du Pays de Nay (UPPN) un rôle d'animation dans les opérations collectives (salon professionnel, écrans numériques etc..).

5 enjeux à relever

ENJEU 1 : la relance du secteur alimentaire traditionnel

Maintien de l'offre actuelle et l'amélioration du niveau de réponse aux habitants (faible densité sur les communes du Nord/Nord-Ouest) dans un contexte de densités commerciales élevées, de développement croissant des circuits hors magasin (vente directe...) et de migrations quotidiennes importantes.

ENJEU 2 : le renforcement de la part de marché en non alimentaire

Réduction et maîtrise des évactions vers Pau, avec les conséquences de l'émergence d'Internet par une identité commerciale plus affirmée sur Nay, l'amélioration de l'attrait des espaces de périphérie (Intermarché Bordes/Assat et Coarraze, espace des Pyrénées) et la densification de l'offre non alimentaire.

ENJEU 3 : l'amélioration de l'effet vitrine des espaces commerciaux

Requalification des entrées de ville (Nay), des espaces de périphérie et maîtrise de l'éclatement de l'offre de périphérie.

ENJEU 4 : l'adaptation aux nouveaux habitants

Aménagement des cœurs de bourgs pour plus de confort d'achat, amélioration de l'attrait des points de vente pour poser les bases d'une stratégie de reconquête de clientèle.

ENJEU 5 : le maintien de l'artisanat comme un moteur économique

Accompagnement stratégique des entreprises, mutations vers les zones d'activités pour anticiper la transmission, évolution des savoir-faire constituant des leviers de croissance essentiels.

Marie-Pierre Silvestri

« L'accompagnement des entreprises »



L'UPPN participe à l'opération OCMR. Marie-Pierre Silvestri, sa présidente, précise le rôle de l'association dans le dispositif.

DANS LE DISPOSITIF DE L'OCMR CONCERNANT LES DIFFÉRENTES AIDES, QUEL VA ÊTRE VOTRE RÔLE ?

- Il y a deux types d'aides.

Pour les aides directes aux entreprises, notre rôle est, d'abord, d'assurer le relais pour la diffusion d'informations à nos adhérents.

Ensuite, on est là pour accompagner et assister les entreprises dans la constitution de leur

dossier. D'abord pour vérifier qu'elles correspondent bien aux critères obligatoires retenus pour l'obtention des aides. Ensuite en les orientant vers les services compétents.

POUR LES OPÉRATIONS COLLECTIVES ?

Pour les opérations collectives au profit de tous, nous travaillons déjà à la Foire – Salon en 2019, à la mise en place d'écrans

Typy TV dans les espaces publics et chez les commerçants et au lancement d'une carte cadeau à utiliser chez tous les professionnels du Pays de Nay.

UN DERNIER MOT ?

- Pour rappeler que l'UPPN est au service de tous les professionnels des 29 communes du territoire.

Les nouveaux arrivants l'ont bien compris, eux qui viennent vers

nous pour profiter de nos actions et se faire connaître. Le rôle de notre association, je le répète, est de promouvoir, rassembler, informer et représenter les professionnels situés sur tout le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Il est important de s'entraider pour mieux réussir. L'union fait la force.



Une signalétique précise indiquera les points principaux du territoire, tant pour le tourisme que pour les activités économiques.

Le Budget

DEUX PARTENAIRES FINANCIERS IMPORTANTS SONT PRÉSENTS :

■ la Région Nouvelle-Aquitaine à travers le contrat de territoire qu'elle vient de signer avec la CCPN.

■ le FISAC : fonds d'État dédié à l'accompagnement des initiatives de modernisation et d'adaptation des entreprises commerciales, artisanales et de services.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION « AIDES DIRECTES » :

300 000 € sont fléchés pour les entreprises sur 3 ans.

150 000 € État (FISAC)

120 000 € CCPN

30 000 € Région Nouvelle-Aquitaine

PLAN DE FINANCEMENT « OPÉRATIONS COLLECTIVES » :

650 000 € sont fléchés pour les actions collectives

325 000 € CCPN

110 000 € Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine (dossier en cours)

75 000 € FISAC

45 000 € Communes

45 000 € Entreprises

50 000 € UPPN

s'adapter

1 - Les aides directes aux entreprises Mode d'emploi

COMMENT ?

Attribution d'une aide directe aux entreprises offrant un service à la population, réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 € dans le cadre d'un investissement de contrainte, de capacité et/ou de productivité.

DANS QUEL CADRE ?

L'OCMR Pays de Nay soutient, par ses aides, les priorités suivantes :

- La modernisation des points de vente alimentaires et non-alimentaires
- La modernisation des commerces non-sédentaires
- La mise en accessibilité des points de vente
- L'investissement technique et technologique
- Les investissements de sécurisation du local d'activité

POUR QUI ?

Pour :

- les entreprises de moins de 3 ans. Elles peuvent prétendre à des aides si elles offrent un nouveau service de première nécessité à la population à l'année et à condition de ne pas générer de distorsion de concurrence.
- les cafés et restaurants, lorsque l'essentiel de leurs prestations s'adresse à la population locale et offrent un service à l'année
- les entreprises commerciales disposant d'une surface de vente inférieure à 400 m²

QUEL MONTANT ?

Un taux de subvention total de 20 % maximum du montant de l'investissement hors taxes est appliqué.

Un bonus de 10 % sera attribué pour les investissements permettant de faciliter l'accessibilité des entreprises à tous les publics. Le plancher des dépenses subventionnables s'élève à 5 000 € HT.

Le plafond des dépenses subventionnables s'élève à 40 000 € HT.

À QUI S'ADRESSER ?

■ François Gonnet
Chargé de mission développement économique
Communauté de communes du Pays de Nay
f.gonnet@paysdenay.fr
05 59 61 11 82

2 - Les actions collectives Information et animation

Les actions collectives ne sont pas une aide financière directe aux entreprises. Elles visent à l'amélioration de l'environnement et de l'animation du monde économique des entreprises.

Sont prévues les actions suivantes :

- Mise en place d'une signalétique économique et touristique
- Soutien à l'UPPN
- Actions d'animations assurées par l'UPPN
 - o salon des professionnels
 - o mise en place d'écrans numériques...

Construction du centre culturel Première phase en décembre

La première phase concrète du projet de construction du centre culturel communautaire va débuter par la démolition du bâtiment de l'ancienne gendarmerie cette fin d'année.

La remise à nu effective du terrain va permettre à l'architecte, lauréat du concours initié par la CCPN, d'organiser les travaux de construction dans le prolongement de la rénovation de la place Marcadieu.

Valorisation du col du Soulor Trois projets examinés en novembre

Trois candidats, retenus sur la base de références et d'expériences en lien avec le projet de valorisation du col du Soulor, vont faire des propositions d'aménagement du site.

Cette « mise en concurrence » doit aboutir à des propositions de qualité pour la mise en valeur le site du col du Soulor.

Les candidats y travaillent depuis la fin de l'été et doivent remettre leurs projets en novembre pour classement et choix d'un lauréat. Ce dernier sera ensuite chargé de la consultation des entreprises et de la bonne exécution des travaux.



La valorisation du col du Soulor (ici au printemps) passera par des aménagements nécessaires pour accueillir les touristes.

Aéropolis La CCPN va prendre la propriété et la gestion exclusive

Le Syndicat mixte Aéropolis assurait jusqu'à présent la commercialisation et la gestion foncière du parc d'activités Aéropolis à Bordes/Assat.

Ce Syndicat a été constitué à l'origine du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD64), et des Communautés de communes du Pays de Nay (CCPN) et de Gave et coteaux (CCGC).

Depuis, la CCGC a été dissoute. Le Syndicat n'était donc plus composé que de la CCPN et du Département.

De plus, la loi NOTRe a supprimé la clause générale de compétences des départements et a réservé une compétence exclusive en matière de développement

économique aux régions et aux intercommunalités.

La Région Nouvelle-Aquitaine n'ayant pas souhaité se substituer aux départements dans les syndicats à vocation économique, la CCPN reste le seul membre de droit du Syndicat mixte Aéropolis.

Le Syndicat va donc être dissous. Dans cette perspective, la CCPN, seule compétente en matière d'immobilier d'entreprises, va prendre la propriété et la gestion exclusive de ce parc d'activités (aménagement foncier, animation et commercialisation), après un partage des biens du Syndicat entre la CCPN et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Taxe de séjour 2019 Nouvelles dispositions

La loi de finances rectificative pour 2017 précise les nouvelles dispositions entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2019, à savoir :

- la fin des équivalences entre labels et étoiles (classement Atout France).
- l'obligation pour les plateformes de réservation et de paiement en ligne de collecter la taxe de séjour et de la reverser aux collectivités.
- un nouveau mode de calcul pour les hébergements non classés ou en attente de classement, basé sur une taxation proportionnelle au loyer hors charges,

applicable par ces hébergeurs auprès de leurs clients, par personne assujettie et par nuitée.

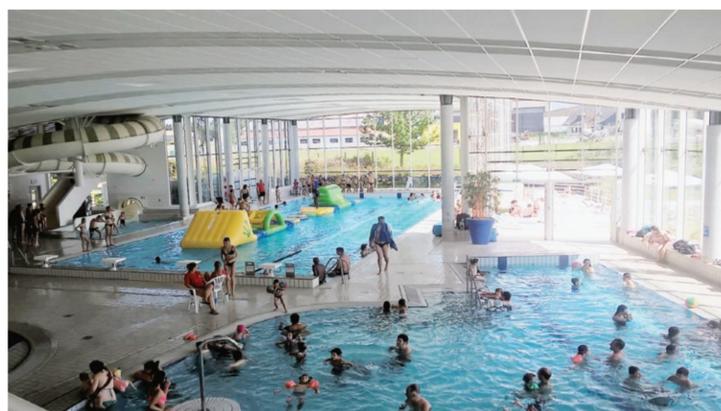
Les tarifs des autres catégories d'hébergement (campings, chambres d'hôtes, hôtels classés, meublés classés) restent inchangés en 2019.

Une information sur la taxe de séjour et les services de l'Office de tourisme communautaire est disponible directement auprès de l'Office de tourisme ou sur le site de la Communauté de communes du Pays de Nay, dans les actualités.

NAYÉO Succès pour la structure gonflable

La CCPN a acquis cette année une structure gonflable de 17 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur. Installée trois fois par semaine au cours de l'été, elle a connu un beau succès de fréquentation, pour le bonheur des enfants mais aussi des adultes...

Elle sera désormais installée le premier samedi de chaque mois et pendant les vacances scolaires.



RÉSEAU ASSISTANTES MATERNELLES Construire ensemble l'accueil du jeune enfant en Pays de Nay

Les traditionnelles Assises des assistantes maternelles du Pays de Nay se sont tenues au printemps. Elles ont permis aux assistantes maternelles d'échanger avec les élus et le président de la Caf sur l'exercice de leur métier sur le territoire, ainsi que sur la nature et les objectifs des ateliers collectifs proposés par

le Relais assistants maternels (RAM)-parents dans le cadre de ses missions

Les assistantes maternelles sont invitées à poursuivre cette réflexion avec l'équipe du Relais assistants maternels-parents, en participant dès cet automne à l'élaboration du futur projet pédagogique du RAM.

Bio et circuits courts

Directement du producteur au consommateur

Produits bio, vente à la ferme, marchés de producteurs : sur le territoire du Pays de Nay, les habitants sont de plus en plus nombreux à profiter de cette relation privilégiée directe producteur-consommateur.

Ils vivent un contexte économique difficile. Mais ils sont toujours plus nombreux à avoir choisi et à faire vivre une vision particulière de l'agriculture : celle à taille humaine, des produits bio, des circuits courts et de la vente directe aux consommateurs.

Gros plan sur ces agriculteurs et éleveurs qui offrent cette chance sur le Pays de Nay. Les consommateurs y sont attendus : le « manger bio » et le « manger fermier » est vraiment à portée de main.

LE BIO : UNE FILIÈRE EXIGEANTE

La filière bio, dont la production est très contrôlée, connaît un fort développement. Pour répondre à la demande, nombre d'agriculteurs choisissent de se convertir à ce mode de production.



En bio, l'arrachage des mauvaises herbes s'effectue... à la main.

Le GAEC « Hortulus » Du bio depuis plus de 30 ans

Baptiste Sallanabe et Marie Couratte, frère et sœur, ont repris la ferme familiale qui « faisait déjà du bio depuis la fin des années 80 ».

Tradition familiale qu'ils ont confortée par des titres universitaires : BTS d'horticulture pour lui, aménagement du territoire pour elle.

Une reprise qu'ils expliquent autant par fidélité familiale que par conviction personnelle. Pour eux, faire du bio se justifie autant par la volonté de respecter la nature que par un souci de préserver la santé humaine.

Ce n'est donc pas par hasard que leur GAEC s'appelle Hortulus (qui signifie « jardin » en latin).

Le choix de ce nom indique bien qu'ils ont opté pour une production limitée, pour rester gérable à taille humaine : 20 ha de polyculture (dont maraîchage) et élevage : 10 vaches, 60 brebis, 20 porcs gascons.

Ce qui implique des pratiques logiques autant que vertueuses, comme la rotation de cultures pâturage-céréales-maraîchage « qui permet de laisser se reposer les sols ».

Ou comme leur refus d'une production intensive et le choix d'être autonomes.

C'est ainsi qu'ils produisent quasiment toutes leurs céréales pour l'alimentation des bêtes et qu'ils ban-

nissent les produits phytosanitaires et privilégient la fumure de l'étable. Ils peuvent ainsi proposer, en bio, des légumes, des colis de bœuf ou de veau, des agneaux de lait, du fromage.

Ils privilégient enfin la vente en circuit court : à la ferme, au marché de Nay, par livraison ou au travers des AMAP. À des prix étudiés, « pour que le bio reste accessible au plus grand nombre ».

• GAEC « Hortulus »
13 rue du Gave. Saint-Abit
Tél. 06 99 25 83 33
Sur rendez-vous

Saint-Abit, commune labellisée bio

Un gage de qualité de vie

« **Le bio, ce n'est pas le retour à la bougie mais un vrai pas vers la modernité et un gage de qualité de vie pour tous !** »

C'est par ces paroles fortes et engagées que Michel Cazet, maire de la commune, a accueilli la remise officielle du label « Territoire bio engagé », délivré par Interbio Aquitaine Limousin, Poitou-Charentes, renouvelé l'an dernier.

Une distinction qui atteste que plus de 50 % des terres agricoles de cette

commune de 370 habitants sont en culture bio.

Ancien éleveur ovin, Michel Cazet se félicite d'être la première commune du Pays de Nay à être ainsi reconnue et valorisée, en mettant en exergue sa dimension agricole.

Cette démarche bio, la commune la fait également sienne, en bannissant depuis longtemps, les désherbants chimiques et en programmant une coupure de l'éclairage public entre minuit et 6 heures du matin.

Le Bio, un label très encadré

Le label AB (agriculture biologique) est délivré après contrôle annuel du respect du cahier des charges, par un organisme certifié par l'État.

Ils sont 568 producteurs certifiés bio dans le département, dont 15 pour le seul Pays de Nay. Sur ce territoire, l'an dernier, quatre producteurs sont passés de la culture traditionnelle à l'agriculture bio. Deux sont en phase de conversion depuis le début de l'année.

Ludivine Mignot (notre photo) de la Chambre d'agriculture, est en charge de la filière



bio. C'est à elle que revient d'accompagner la conversion d'agriculteurs (diagnostic, recommandations, études économiques). Elle organise également des réunions techniques (où sont conviés tous les agriculteurs convertis ou pas) et des journées d'information-découverte chez un agriculteur bio.

Le relais est pris ensuite par des techniciens (contrôle laitier, viticulture etc.) pour la mise en œuvre des pratiques pour une production bio.

Valley Bio du Gave Un soutien territorial

Préserver la qualité de la ressource en eau, tel est l'objectif de Valley Bio du Gave qui travaille au développement des filières en agriculture biologique sur le Plan d'Action Territorial Gave de Pau.

Ainsi, le projet est porté de manière multi-partenaire par les acteurs du bio à l'échelle du territoire dont la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques.

Le programme vise à faire le lien entre les pratiques des agriculteurs conventionnels et celles des agriculteurs AB, accompagner dans le processus de conversion, promouvoir les installations et les transmissions en AB, améliorer la valorisation économique des productions en agriculture biologique sur le territoire et élaborer un outil de structuration et pérennisation du mode de production et de ses filières sur le territoire du PAT Gave de Pau.





La plaine de Nay abrite de nombreuses productions maraîchères dont plusieurs ont fait le choix du bio.

LES CIRCUITS COURTS : UNE PLACE GRANDISSANTE

Les AMAP Un acte citoyen

Le principe de l'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) est simple. Consommateurs et producteurs sont réunis au sein de l'association, autour d'un contrat d'engagement réciproque, dans le cadre d'un circuit court de proximité. Mais au-delà d'un désir légitime de manger sain, adhérer à une AMAP constitue aussi un acte citoyen.

Plus de 300 familles, membres de l'une des trois AMAP de la plaine, se sont engagées à acheter à un prix fixe, en début de saison, une part de la production d'un agriculteur ou d'un éleveur qui leur sera livrée au fil des mois. Sur la base d'un fonctionnement simple : établis en début d'année, les chèques sont encaissés au fur et à mesure des livraisons. Avantage pour ces familles : manger frais de saison et de qualité, à des prix justes et discutés. Avec toutefois une double contrainte : achat à l'avance d'une part de la production annuelle et obligation de venir récupérer, toutes les semaines, la commande à un endroit fixe. Ici c'est la ferme de Pierre Testé, maraîcher à Mirepeix.



Toutes les semaines, les consommateurs ont rendez-vous avec les producteurs pour remplir leur panier.

« Effectivement, c'est à une double action citoyenne qu'adhèrent les familles » confirme Véronique Laborde (notre photo) qui a créé, en 2008, l'AMAP de Mirepeix-Bénéjacq-Igon. « D'abord elles soutiennent des producteurs en leur assurant un revenu régulier à l'année. Mais elles participent aussi à la protection de l'environnement puisqu'il y a peu ou pas d'emballage et peu de distance parcourue pour les produits mis en vente ». À l'AMAP de Mirepeix-Bénéjacq-Igon, ceux-ci sont d'une grande variété et concernent aussi bien les légumes que les produits laitiers, les volailles, la viande. Des productions différentes, en bio ou pas. « Mais il y a un vrai plus : c'est la rencontre directe, toutes les semaines entre acheteurs et producteurs - paysans. Un lieu de convivialité qui permet d'échanger sur les besoins des consommateurs comme sur la prise en compte des aléas de la production. Une manière de bien appliquer le leitmotiv des AMAP : bien manger et manger bien.

Les AMAP du Pays de Nay

■ Mirepeix- Bénéjacq-Igon.
Contact :
amap-benejacq@orange.fr
■ Paneco, zone Aéropolis.
Contact :
paneco (cagette.net)
■ Saint-Abit
Contact :
amapnayouest@gmail.com

AMAP, marchés de producteurs, magasins de ferme sont, pour les agriculteurs, autant de nouvelles façons d'écouler directement leurs productions. Les consommateurs s'y retrouvent.

Les Marchés des Producteurs de Pays Pour être sûr de manger fermier

Marque du réseau des Chambres d'agriculture, Le Marché des producteurs de Pays donne vraiment l'assurance de manger des produits fermiers de proximité. Car les producteurs, présents sur ces marchés, ont été rigoureusement sélectionnés par la commission des Marchés de la Chambre d'agriculture.

En partenariat avec les collectivités, la Chambre d'agriculture organise 34 marchés sur le département. Elle intervient à plusieurs niveaux, notamment pour les missions de conseils et de formation des producteurs liés à la vente directe. Sur les marchés, les 110 producteurs participants respectent un cahier des charges lié à la marque. Il garantit l'origine et la qualité des produits. Pour participer il faut : être agriculteur, résider à proximité du marché, assurer soi-même la transformation directe de son produit mis en vente. À la Chambre d'agriculture, Laurence Antchagno (notre photo) est en charge de ces marchés. Elle confirme les raisons de ce succès qui, depuis 8 ans, ne se dément pas.



« De plus en plus, nous voulons savoir ce que l'on mange. Les touristes comme les habitants ont l'opportunité de trouver, en un seul endroit, une grande diversité de produits, locaux toujours et parfois bio, dont ils voient directement l'origine : 100% producteur. Le travail passionné des producteurs ne trompe pas les consommateurs. À la fin, on a un produit non seulement local mais de qualité ».

Avec en plus, la possibilité de nouer une relation privilégiée avec le producteur qui présente son produit. S'y ajoute une dimension festive supplémentaire puisque les produits présentés sont cuisinés par les producteurs et dégustés sur place.



À Nay, comme ailleurs, on peut acheter, mais aussi déguster.

Les magasins de ferme Une tendance croissante

On connaît les magasins d'usine. On peut parler, désormais, des magasins de ferme. Un certain nombre de producteurs sont passés de la simple vente à la ferme à une vente directe dans leur magasin, en élargissant même l'offre à celle d'autres producteurs. Jean-Marc Larqué est de ceux-là. Toujours précurseur. Il l'avait déjà été en décidant, dès 2008, de « faire pousser des légumes bio ». Ce qu'il continue de faire, aujourd'hui, sur près de 17 ha et avec une équipe de 15 salariés. En 2010, nouveau saut avec la création de son magasin, tenu par Fabienne, son épouse. Pascale, sa sœur, s'occupe de la gestion et de la comptabilité. « C'était le moment où, après avoir décidé de passer en bio, je sentais qu'il fallait innover et trouver une manière complémentaire de vendre ma production maraîchère ». Par son magasin, qui jouxte champs et serres, il complète



Jean-Marc Larqué a fait le choix d'écouler une partie de sa production bio dans son magasin. Y sont également présents les produits d'autres producteurs.

donc ainsi ses autres points de vente : Halles de Pau, marchés locaux, AMAP, certaines restaurations collectives. Y sont proposés, ses légumes frais, bio, locaux et de saison. Et, attractivité supplémentaire, les consommateurs peuvent y trouver les spécialités de 18 autres agriculteurs et éleveurs locaux : jus de fruits, confitures, jambon du pays, viande bovine, volaille, fromage...

À son métier de maraîcher, il a donc ajouté celui de gestionnaire de magasin, en prenant en compte d'autres contraintes : de l'approvisionnement à la réglementation commerciale sans oublier le respect des normes pour tout bâtiment accueillant du public.

Bref, une grande débauche d'énergie. Mais pas de regret. Au contraire. À la satisfaction d'avoir vu juste dans ses choix, se mêle, pour lui, le plaisir de cet irremplaçable contact direct avec le consommateur.

• Ferme Larqué.
Chemin Vignau. Assat.
www.maraicher-bio-64.com
Magasin ouvert le mardi et le vendredi de 15h00 à 19h30

Étape de la route européenne du fer

La forge d'Arthez-d'Asson, patrimoine à sauver

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, la vallée de l'Ouzom constituait un véritable petit bassin industriel, avec la mine de fer de Ferrières et la forge d'Arthez-d'Asson qui faisaient vivre plus de 500 personnes. La Communauté de communes du Pays de Nay, avec le soutien des associations et de divers partenaires, se mobilise pour sauver les vestiges et la mémoire de ce patrimoine industriel.

Créée en 1588, la Forge d'Arthez-d'Asson ne s'arrêta qu'en 1866. Son fonctionnement nécessitait plusieurs centaines d'ouvriers et de charbonniers (voir ci-dessous). Cette concentration de population donna naissance à la nouvelle commune d'Arthez-d'Asson en 1787. Aujourd'hui, il reste des vestiges bien visibles : une construction, des pans de murs, des emplacements...

UN LONG TRAVAIL

Valoriser le site et les vestiges est un travail de longue haleine. Mais qui avance.

Dès 2009, la CCPN a signé un partenariat avec l'association Faire et Savoir-faire. Puis, en 2011, un protocole avec la commune d'Arthez-d'Asson et la SHEM qui exploite la retenue et la prise d'eau. À la fermeture de la forge, la prise d'eau et le canal furent utilisés pour

la création, en 1928 d'une centrale hydro-électrique pour alimenter en électricité la mine de Ferrières. Cette centrale existe toujours, modernisée bien sûr, et exploitée par la SHEM.

La complexité de la situation du site où interviennent plusieurs acteurs (SHEM, État) freine quelque peu l'avancement du dossier, même si tous ces partenaires sont unanimes sur la nécessité de la valorisation du site.

L'ENGAGEMENT DE LA CCPN

La CCPN a déjà engagé un certain nombre de travaux préliminaires : abattage, élagage, débroussaillage, sécurisation du site... Dans l'attente du déblocage de la situation foncière où « l'objectif de la CCPN est de valoriser le lieu par d'autres moyens que la visite touristique du site, pour l'instant impossible », confirme Marc Dufau (voir interview ci-contre). D'où la réalisation d'un certain nombre d'outils : numérisation et animations en 3D, exposition de la Route du fer. Celle-ci, qui inclut Ferrières et Arthez-d'Asson, constitue un itinéraire culturel européen (voir ci-dessous).



Il est urgent de stopper la dégradation des vestiges de l'ancienne forge.

LA FERRARIE D'ARTHEZ-D'ASSON 500 emplois pendant 278 ans

La « ferrarie » (rien à voir avec la marque automobile italienne, bien sûr !) n'était que la partie visible d'un véritable système économique qui réunissait mineurs, charbonniers, muletiers...

Avec, en aval, dans les villages de la plaine, des ateliers où le Martinet (un marteau de 100 kg) transformait le fer en outil (clous, faux, couteaux etc.).

UN PARI FOU

C'est dans un pays ensanglanté par les guerres de Religion qu'Antoine d'Incamps, capitaine des armées de Navarre fait, en 1588, le pari de l'avenir : produire du fer et du fer de qualité pour fabriquer les armes et tous les outils nécessaires au développement.

« À l'époque, produire du fer est une opération aussi mystérieuse qu'incer-

tainet, par un ouvrier qualifié, demandait plus d'une journée de travail. » rappelle Dominique Fournier, président de l'association Fer et Savoir-faire. Antoine d'Incamps va à l'essentiel. Il rachète carrément le savoir-faire basque : installations hydrauliques, soufflerie, foyer, mailh (gros marteau). Car en Euskadi, on produit déjà, à cette époque, 500 kg de fer par jour.

« En même temps, avec l'appui de Catherine de Bourbon, il obtient des privilèges lui donnant l'exclusivité sur l'usage de l'eau, des mines et des forêts. À charge pour lui de trouver et de former plus de 500 employés : maçons, charpentiers mineurs, bûcherons, charbonniers, forgerons, transporteurs ».

Des ateliers avec des martinets s'installent à Asson, Igon, Nay, Capbis pour fabriquer des faucilles, des faux, des clous. La fabrication d'une faux au mar-

tinnet, par un ouvrier qualifié, demandait plus d'une journée de travail.

TOUJOURS L'INNOVATION

Toujours à l'affût d'innovation, Louis d'Incamps, en 1664, remplace les forgerons basques par des Ariégeois qui utilisent une technique plus économique : les trompes hydrauliques qui remplacent les soufflets des Basques.

« Cette usine sera, durant deux siècles, une des plus utiles et solides du royaume selon un rapport de 1785 ». Secret de la longévité : la qualité du fer produit.

Cette production prendra fin en 1866, avec l'avènement de l'acier. Et surtout la concurrence des hauts-fourneaux qui produisent 20 tonnes par jour de fonte, affinée ensuite en divers aciers.

UNE EXPOSITION ITINÉRANTE

L'histoire pyrénéenne et transfrontalière du fer

Région riche en mine-rai de fer, les Pyrénées possèdent une longue tradition sidérurgique. Cette activité, source de richesse économique a laissé une empreinte profonde dans le paysage et le tissu urbain du massif.

Cette exposition est la première manifestation de l'Association Route du fer des Pyrénées,

labellisée itinéraire culturel européen. La première assemblée générale s'est tenue, en décembre dernier, à la CCPN.

Elle a réuni 11 institutions et collectivités et 18 représentants d'associations culturelles. Sa mission : mettre sur pied un programme d'action et de communication : site Internet,

support informatif en plusieurs langues...

L'objectif est clair : il s'agit, au travers de cette Route du fer dans les Pyrénées, d'élaborer une offre culturelle pour attirer des visiteurs extérieurs et valoriser la route auprès de la population et des touristes. Le territoire du Pays de Nay est particulièrement concerné.



Ils œuvrent à la valorisation du patrimoine industriel autour de l'histoire du fer : Virginie Rosato (CCPN), Dominique Fournier et Michel Dourau de l'association Fer et Savoir-faire.

LES AUTRES ACTIONS CULTURELLES

La CCPN soutient également d'autres chantiers de maintien du patrimoine :

- la rénovation des stations du Calvaire de Bétharram.
- le travail de mémoire, via le témoignage des habitants, avec l'opération « Patrimoine en balade » (voir en page 6).
- la valorisation du petit patrimoine rural non protégé engagé par les communes. Celles-ci bénéficient d'aides.

« Un impact très fort sur notre territoire »



Marc Dufau est vice-président, chargé de la Culture, jeunesse et sport. Il explique les raisons de l'engagement

de la CCPN pour la sauvegarde du site d'Arthez-d'Asson, qui a très fortement marqué le territoire.

POURQUOI LA CCPN SOUTIENT-ELLE FORTEMENT CE PROJET ?

- Lorsque nous avons recensé les points forts historiques qui existaient sur notre territoire, la forge d'Arthez-d'Asson nous est apparue avoir eu un impact très fort. Elle a très nettement marqué l'évolution économique et sociale, non seulement pour la vallée de l'Ouzom, mais pour l'ensemble de notre territoire.

Rappelons qu'à une époque, plus de 500 personnes étaient employés et qu'une multitude de petits ateliers qui travaillaient le fer ont essaimé sur toute la plaine de Nay.

Nous avons donc décidé d'un soutien appuyé pour préserver et faire vivre ce grand pan de notre territoire, en partenariat avec l'association de « Fer et Savoir-faire » qui travaille depuis longtemps sur ce sujet.

VOS PROJETS POUR LE SITE ?

- Dans un premier temps il s'agit de stopper la dégradation de ce site et, à terme, de pouvoir en faire un lieu de visite.

ACTUELLEMENT, OÙ EN EST-ON ?

- On relance nos partenaires, l'État, la SHEM, car la convention foncière n'est pas encore passée. Mais il y a urgence à faire les travaux de sécurisation du site, des murs et des vestiges des bâtiments.

ET EN ATTENDANT ?

- En attendant nous avons opté pour une communication numérique qui permettrait, sur écran, de voir renaître la forge, telle qu'elle existait au XVII^e siècle. Avec, dans un deuxième temps, la possibilité d'effectuer virtuellement une visite, à l'intérieur, à 360°.

Cette visite virtuelle compenserait l'impossibilité actuelle d'un accès physique.

EN RÉSUMÉ, VOUS LANCEZ UN APPEL

- Oui. Ce site et son histoire restent méconnus de l'ensemble de la population. Nous voulons faire comprendre l'importance de cette industrie (mine et forge) pour l'histoire de notre territoire. Et, en même temps, rendre hommage à ceux qui se sont investis dans cette aventure industrielle et ont réussi à y intéresser de hauts personnages.

C'est un point fort qu'il ne faut pas négliger afin de pas oublier notre histoire.